

ARTICLE 3 : Les listes des candidat(e)s présélectionné(e)s pour passer les épreuves du concours, seront publiées sur le portail de l'Emploi Public www.emploi-public.ma et sur le site de l'AMEE www.amee.ma.

Le classement final des candidat(e)s retenu(e)s ainsi que la liste d'attente seront publiés sur le portail de l'Emploi Public www.emploi-public.ma et sur le site de l'AMEE www.amee.ma.

ARTICLE 4 : Le dossier à présenter par chaque candidat est mis dans un pli fermé portant les mentions suivantes :

- Le prénom et nom de candidat ;
- La référence du poste « **Réf : 11/2025** » ;
- L'intitulé du poste : « **Administrateur de 2^{ème} grade en achat** ».

Les dossiers de candidatures doivent être enregistrés exclusivement et obligatoirement sur le portail de l'Emploi Public www.emploi-public.ma au plus tard le **11-8 JUIL. 2025** à 16 heures 30 minutes.


Le Directeur Général de l'Agence
Marocaine pour l'Efficacité Energétique,
Mohamed BENYAHIA

